

L'hon. M. Chevrier: Je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption de la mesure à cause de cela, mais il m'intéresserait de savoir (et je suis sûr que le comité aussi aimerait le savoir) le montant approximatif d'argent que le gouvernement et les institutions privées ont placé dans le domaine du logement, mettons, en 1956, 1957 et pendant le premier trimestre de 1958, ou encore pendant la période de 1958 pour laquelle le ministre a des chiffres. Si je comprends bien, le ministre ne dispose pas de ce renseignement aujourd'hui.

L'hon. M. Green: Je me ferai un plaisir d'obtenir ce renseignement pour le député.

M. Herridge: Le ministre nous dirait-il comment on fait passer l'argent du Fonds du revenu consolidé à la Société centrale d'hypothèques et de logement? Les fonds sont-ils accordés d'un seul coup ou au fur et à mesure des besoins de la Société?

L'hon. M. Green: Au fur et à mesure des besoins.

M. Robichaud: Étant donné que, l'automne dernier, lorsqu'il a demandé à la Chambre un autre montant de 150 millions, le ministre a dit qu'une partie de cette somme permettrait aux habitants des provinces Maritimes de tirer parti du programme et qu'il a dit par la suite que, l'argent étant disponible, il en dépendait des habitants de ces provinces si des demandes n'étaient pas faites, le ministre ne pourrait-il nous indiquer aujourd'hui combien d'habitants des provinces de l'Atlantique ont tiré parti de ce montant supplémentaire que le Parlement a accordé aux termes de la loi nationale sur l'habitation?

L'hon. M. Green: On n'y a pas fait le même usage du programme de prêts pour petites maisons dans les provinces Atlantiques. La construction de maisons n'y a pas été forte et la demande d'argent n'y a pas été grande.

M. Robichaud: Le ministre peut-il nous renseigner sur le montant qui a été utilisé dans les provinces atlantiques? Était-ce 5 p. 100, 10 p. 100, ou moins, du montant rendu disponible?

L'hon. M. Green: La question du montant disponible importe peu. Le montant total a été mis à la disposition de tout le pays. En fait, la somme de \$1,867,245.46 a été prêtée dans la province du député, le Nouveau-Brunswick, en vertu du programme de prêts pour petites maisons.

M. Robichaud: Sur quelle période s'étend ce montant?

[L'hon. M. Green.]

L'hon. M. Green: Sur toute la période d'application du programme, soit depuis août dernier. Il s'est construit 191 unités de logement au Nouveau-Brunswick.

M. Carter: Le ministre peut-il fournir le chiffre correspondant pour Terre-Neuve? Quel est le nombre des maisons qui ont été financées par les deniers publics?

L'hon. M. Green: Terre-Neuve a construit 64 unités, représentant un total de \$717,279. Je ferai remarquer, toutefois, que c'est la ville de Saint-Jean, à Terre-Neuve, qui a proportionnellement bénéficié plus que tout autre endroit du Canada du plan fédéral-provincial de maisons à loyer modique.

L'hon. M. Pickersgill: Mais cela ne relève pas de la présente mesure législative.

M. Regier: Monsieur le président, le 13 mai le ministre a déclaré en réponse à une question que la caisse n'était pas épuisée et qu'il restait une petite somme. Je me demande si le ministre pourrait nous dire en chiffres ronds combien il reste d'argent à l'heure actuelle dans la caisse. J'ai une autre question à poser à propos de ce qui resterait dans la caisse. Je crois que le ministre a signalé hier que depuis quelques mois il avait dû réduire le programme, tout d'abord à l'égard des immeubles d'appartements puis, dans le dernier mois, à l'égard des petites maisons. Le ministre peut-il dire combien de millions de dollars auraient été dépensés s'il n'avait pas fallu restreindre le programme. Je pense que le ministre comprend ce que je veux savoir. Combien de maisons n'a-t-on pas construit, mais qui l'auraient été si l'on n'avait pas réduit le programme?

L'hon. M. Green: La somme engagée le 9 mai s'élevait à \$392,073,613. Je ne suis pas très bon en calcul mental mais je pense que l'honorable député pourrait déterminer beaucoup plus facilement que moi combien cela laisse dans la caisse. C'est bien près de 8 millions de dollars. Au moment où nous avons suspendu les prêts prévus pour les petites maisons, les demandes en attente portaient sur une somme de près de 50 millions de dollars. Comme je l'ai dit plus tôt dans le débat, environ 75 p. 100 de ces prêts ont été consentis par des institutions de prêts et des banques, de sorte que nul ne peut dire que la construction de ces maisons a été arrêtée. Dès que ces fonds nous auront été accordés nous pourrions nous occuper des demandes dont les institutions de prêts et les banques ne se sont pas chargées. Je dois cependant rappeler à l'honorable député que certaines de ces demandes peuvent ne pas être recevables et que certains requérants peuvent ne pas remplir les conditions requises.